



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE  
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;

Vu les propositions de Mme Hélène Yeche, Doyen de l'UFR Lettres et Langues

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la première année

de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

**Président du Jury (Titulaire) :**

Mme Joasha Boutault

Maître de Conférences

**Président du Jury (Suppléant) :**

M. Geoffrey Pitcher

Maître de Conférences

**Titulaires :**

Mme Ariane Le Moing

Maître de Conférences

Mme Jeanne Vigneron-Bosbach

Maître de Conférences

M. Charles Holdefer

Maître de Conférences

**Suppléants :**

M. Jeremy Price

Maître de Conférences

Mme Anne Cousson

Maître de Conférences

M. Nicolas Videau

Maître de Conférences

Mme Pauline Serpault

Maître de Conférences

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène Yeche, Doyen de l'UFR sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 14 Octobre 2020

Le Président de l'Université de Poitiers  
Yves Jean

et par délégation,  
la Vice-Présidente  
Virginie Laval



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME DE  
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;

Vu les propositions de Mme Hélène Yeche, Doyen de l'UFR Lettres et Langues

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la deuxième année

de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

**Président du Jury (Titulaire) :**

Mme Anne COUSSON

Maître de Conférences

**Président du Jury (Suppléant) :**

Mme Jeanne VIGNERON-BOSBACH

Maître de Conférences

**Titulaires :**

Mme Ariane LE MOING

Maître de Conférences

Mme Sylvie HANOTE

Professeur d'Université

M. Michaël TAUGIS

Maître de Conférences

**Suppléants :**

Mme Raluca NITA

Maître de Conférences

M. Nicolas VIDEAU

Maître de Conférences

M. Andrew MCKEOWN

Maître de Conférences

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène Yeche, Doyen de l'UFR sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 14 Octobre 2020

Le Président de l'Université  
Yves Jean

Pour le président de l'Université de Poitiers  
et par délégation  
La Vice-Présidente  
Virginie Laval

[www.univ-poitiers.fr](http://www.univ-poitiers.fr)



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE  
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;

Vu les propositions de Mme Hélène Yeche, Doyen de l'UFR Lettres et Langues

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la troisième année

de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

**Président du Jury (Titulaire) :**

Mme Pauline SERPAULT

Maître de Conférences

**Président du Jury (Suppléant) :**

Mme Raluca NITA

Maître de Conférences

**Titulaires :**

Mme Sylvie HANOTE

Professeur d'Université

M. Charles HOLDEFER

Maître de Conférences

Mme Ariane LE MOING

Maître de Conférences

**Suppléants :**

Mme Joasha BOUTAULT

Maître de Conférences

M. Michaël TAUGIS

Maître de Conférences

M. Geoffrey PITCHER

Maître de Conférences

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène Yeche, Doyen de l'UFR sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 14 Octobre 2020

Le Président de l'Université  
Yves Jean

et par délégation  
la Vice-Présidente  
Virginie Laval